

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

DECISION DU PRESIDENT

2025/0003 – Revente de véhicules

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les délégations de pouvoirs du Comité Syndical au Président,

Vu la délibération n°2022/007 du Conseil Syndical de SYDEO, du 15 février 2022, autorisant le Président à décider de cession au gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 € HT,

Vu les propositions du Garage SD d'Aubenas,

Considérant que lors du remplacement de voitures du service devenues trop anciennes, il convient d'en faire effectuer la reprise par le vendeur des nouvelles,

Le Président du syndicat d'eau potable de SYDEO

DECIDE

- De céder au garage SDA Renault Aubenas les véhicules suivants :

Kangoo Express DB-279-RR pour 3750,00 € HT
Dacia Logan Van AB-082-KJ pour 2083,33 € HT
Renault Trafic CB-021-RN pour 5416,67 €
- De signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision,

Le Pouzin, le 28/01/2025
Par délégation du Comité Syndical
Le Président,
Jean LEYNAUD


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

Ainsi fait et décidé les, jours et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.